

**L 'AFC de Saint-Maur-des-Fossés (Val de Marne) vous accueille dans son antenne consommateurs (premier semestre 2024) :**

Vous êtes un particulier et vous avez un désaccord à formuler à l'encontre d'un fournisseur ou d'un prestataire de service (fournisseur d'énergie, opérateur téléphonique, commerçant, agence de voyage, toute entreprise du secteur marchand).

Vous souhaitez un conseil dans vos démarches ou une aide personnalisée.

Une antenne de défense des consommateurs vous accueille au 105 boulevard de la Marne (bureau 19 au rez-de-chaussée du bâtiment, côté rue, annexe de l'église Saint-Hilaire).L'accueil y est assuré uniquement sur rendez-vous les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois de 17h à 19h (hors vacances scolaires et jours fériés). Il n'y a pas de permanences assurées en dehors de ces rendez-vous.

**Pour prendre rendez-vous téléphoner au 0769746987 ou adresser un courriel ([conso94@afc-france.org](mailto:conso94@afc-france.org)).**

L'ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE DE SAINT MAUR, est membre de la CNAFC, association agréée de défense des consommateurs depuis 1987.

Les rendez-vous ne peuvent être pris au cours du premier semestre 2024 aux dates suivantes :

<b>Mercredis</b>	<b>- 17 janvier</b>	<b>2024</b>
	<b>- 7 février</b>	<b>2024</b>
	<b>- 6 mars</b>	<b>2024</b>
	<b>- 20 mars</b>	<b>2024</b>
	<b>- 3 avril</b>	<b>2024</b>
	<b>- 15 mai</b>	<b>2024</b>
	<b>- 5 juin</b>	<b>2024</b>
	<b>- 19 juin</b>	<b>2024</b>

